

NOS PRINCIPES FONDAMENTAUX DANS LES ACHATS



NOS FOURNISSEURS,
DES PARTENAIRES ESSENTIELS

N O S P R I N C I P E S



RESPECT DES DROITS DE L'HOMME AU TRAVAIL

> S'assurer que les conditions de travail et de rémunération des salariés sont dignes et conformes aux principes définis par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et l'Organisation Internationale du Travail.

> Nos priorités : prohibition du travail des enfants (+ 18 ans pour des travaux dangereux et + 15 ans pour des travaux non dangereux) et du travail forcé.

✓ Obtenir les documents permettant de vérifier l'âge des travailleurs à l'embauche. Par exemple : carte d'identité, passeport, acte de naissance, diplôme de formation, permis de conduire.

✓ Dans le cas où il apparaît qu'un travailleur mineur est employé pour des travaux dangereux, le retirer du poste et tenter de trouver des solutions alternatives et durables (permettant d'assurer la scolarisation du travailleur mineur, sans diminuer le revenu global du foyer, en se faisant conseiller par des tiers tels que les ONG ou pouvoirs publics).

✓ Établir une procédure de recrutement qui indique en termes clairs que la confiscation des documents d'identité d'un travailleur est interdite. Conserver uniquement des copies et non les originaux. Si, pour des raisons de sécurité, la loi locale contraint à conserver ces documents, donner au travailleur un droit d'accès automatique et immédiat.

✓ Mettre en place une procédure qui prohibe toute discrimination au travail (traitement différent portant atteinte à l'égalité des travailleurs) : embauche, rémunération, avantages, fin du contrat de travail.

PROTECTION DE LA SANTÉ, SÛRETÉ ET SÉCURITÉ

> Mettre en œuvre les moyens nécessaires pour prévenir dans ses activités les risques en matière de santé, sûreté et sécurité.

> Protéger les travailleurs à l'encontre des risques liés aux activités.

✓ Mettre en place une organisation « Hygiène Sûreté Sécurité Environnement » adaptée aux activités et nommer un responsable de ces sujets.

✓ Définir une politique « Hygiène Sécurité Environnement » (HSE) avec des objectifs précis, développer un système de management HSE formalisant les méthodes d'analyse de risques et la mise en œuvre des actions de prévention afin de les réduire.

✓ S'informer sur la réglementation HSE et suivre son évolution. Vérifier régulièrement sa conformité réglementaire.

✓ Fournir aux travailleurs des équipements de protection individuelle appropriés aux risques évalués et bien entretenus. En contrôler le bon état.

✓ Afficher ou rappeler sur le lieu des activités les consignes Santé, Sûreté et Sécurité à respecter, dans une langue comprise par tous les travailleurs. Par exemple : indiquer clairement les sorties de secours et entraîner régulièrement les employés aux évacuations d'urgence.

✓ Recourir à du personnel qualifié et compétent pour les activités.

NOS PRINCIPES



PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

- > Maîtriser et limiter l'impact des activités, produits et services sur l'environnement tout au long de leur cycle de vie.
- > Inclure notamment l'utilisation efficace des ressources, la gestion des déchets, la prévention de la pollution, la gestion des émissions de CO₂.

PRÉVENTION DE LA CORRUPTION, DES CONFLITS D'INTÉRÊTS ET LUTTE CONTRE LA FRAUDE

- > Lutter contre la fraude.
- > Prévenir et rejeter la corruption sous toutes ses formes (active comme passive, privée comme publique, directe comme indirecte).
- > Éviter les conflits d'intérêts.

EXEMPLES DE MISE EN ŒUVRE DE CES PRINCIPES

- ✓ Avoir dans son organisation une personne en charge des questions environnementales.
- ✓ S'informer sur la réglementation environnementale et suivre son évolution. Vérifier régulièrement sa conformité à cette réglementation.
- ✓ Définir une politique environnementale avec des objectifs précis.
- ✓ Mettre en place un système de gestion et de suivi de ses émissions (air, eau, déchets).
- ✓ Effectuer une évaluation de l'impact environnemental des produits et services fournis.

- ✓ Lutter contre la corruption publique ou privée en formant et sensibilisant son personnel et ses interlocuteurs, qui ne doivent jamais accepter ou solliciter d'avantages indus. Une vigilance particulière doit être portée sur toute relation impliquant directement ou indirectement des agents publics.
- ✓ Sélectionner ses partenaires/fournisseurs après avoir mené une due diligence adaptée aux risques.
- ✓ Appliquer les exigences de Total et de son Code de conduite et obtenir de ses partenaires/fournisseurs l'assurance que ces exigences seront respectées.
- ✓ Identifier les situations de conflit d'intérêts qui pourraient exister avec Total, et les lui déclarer.



**UNE QUESTION, UN DOUTE, UN PROBLÈME ?
QUE VOUS SOYEZ COLLABORATEUR
OU FOURNISSEUR, PARLEZ-EN !**

N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER

- Médiateur interne pour les relations fournisseurs : mediation.fournisseurs@total.com
- Comité d'éthique : ethics@total.com

N O S P R I N C I P E S



RESPECT DU DROIT DE LA CONCURRENCE

- > Se conformer aux règles du droit de la concurrence qui interdisent :
 - les accords ou pratiques entre entreprises qui pourraient limiter la concurrence,
 - tout comportement abusif de la part d'une entreprise en position dominante sur un marché.

PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

- > Dialoguer avec les communautés locales.
- > Donner l'opportunité aux entreprises locales de développer leurs activités.

EXEMPLES DE MISE EN ŒUVRE DE CES PRINCIPES

✓ Fixer librement sa politique commerciale/industrielle ainsi que ses prix sans échange d'informations commercialement sensibles (prix, quantités, conditions commerciales, capacité, coûts de production, liste de clients, projet commercial, etc.) avec des concurrents, ou concurrents potentiels, en particulier dans le cadre d'associations professionnelles, de groupes de travail ou de benchmark.

✓ Refuser de se répartir les marchés et/ou clients entre fournisseurs, en particulier dans le cadre d'appels d'offres.

✓ S'assurer, pour un fournisseur en position dominante, que ses prix ne sont pas excessifs par rapport à ses coûts et que la conclusion d'un contrat n'est pas subordonnée à l'acceptation par le client de prestations supplémentaires ou de conditions exorbitantes.

✓ Veiller à communiquer, auprès des fournisseurs locaux, sur les besoins futurs de ses activités et sur les formations de la main-d'œuvre locale (par exemple aux standards internationaux) qui vont être soutenues ou mises en œuvre dans le cadre de ses activités.

✓ Évaluer au cas par cas la possibilité d'aménager la taille de certains lots, dans ses documents d'appels d'offres, pour permettre aux industriels locaux de soumissionner.

✓ Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes des travailleurs locaux et des communautés locales.

✓ Veiller au respect de ces principes par ses propres fournisseurs.

Présents dans plus de 130 pays, nous travaillons aujourd’hui avec de nombreux fournisseurs de biens et de services dans le monde. Notre réussite en tant qu’entreprise responsable se joue tout au long de notre chaîne de valeur. Il est donc primordial que nos fournisseurs partagent nos principes.

C’est le sens de ce document : **présenter nos Principes Fondamentaux dans les Achats que nous demandons à nos fournisseurs de respecter**. Issus de notre Code de conduite, ils constituent le socle de nos processus d’achat et des relations durables que nous souhaitons construire avec nos fournisseurs.

Nous attendons de chacun, collaborateur ou fournisseur, qu’il veille au respect de ces principes. C’est ainsi que nous pourrions renforcer notre engagement en faveur d’une énergie meilleure.



VOUS ÊTES UN FOURNISSEUR DE TOTAL OU VOUS SOUHAITEZ LE DEVENIR ?

Le respect de nos Principes Fondamentaux dans les Achats fait partie de nos critères de sélection et d’évaluation, ce qui signifie :

- ✓ Adhérer à nos Principes Fondamentaux et veiller à leur respect au sein de votre activité.
- ✓ Accepter d’être audité sur la base de nos Principes Fondamentaux.
- ✓ **Veiller au respect de ces Principes Fondamentaux chez vos propres fournisseurs.**
- ✓ Être attentif aux conditions de travail des salariés de vos fournisseurs au quotidien.
- ✓ En cas de dysfonctionnement ou de doute, en parler au Comité d’éthique.



VOUS ÊTES COLLABORATEUR DU GROUPE ?

Chacun d’entre nous est concerné et doit contribuer, à son niveau, au respect de nos Principes Fondamentaux dans les Achats en veillant à :

- ✓ Faire figurer dans ses appels d’offres et ses contrats ces Principes Fondamentaux, disponibles sur www.total.com/fr/nos-fournisseurs-des-partenaires-essentiels
- ✓ Inclure les aspects Droits de l’Homme et Anti-corruption dans les critères de sélection des fournisseurs (analyse de risques, questionnaire de demande d’informations, audit...).
- ✓ Être attentif aux conditions de travail des salariés de nos fournisseurs au quotidien.
- ✓ En cas de dysfonctionnement ou de doute, systématiquement en parler : à sa hiérarchie / à son Compliance Officer / au Comité d’éthique.



Retrouvez toute l’information et de nombreux conseils sur la communauté WAT “Sustainable Purchasing”.



POUR ALLER PLUS LOIN

NOS TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Code de conduite • Guide des Droits de l’Homme • Guide de l’Intégrité
- Document d’information Droits de l’Homme
- Accord signé avec Global IndustriALL Union

total.com



Fournir une énergie abordable à une population en croissance, prendre en compte l'enjeu climatique et répondre aux nouvelles attentes de nos clients. Chez Total, grand acteur de l'énergie, c'est notre engagement.

C'est dans ce contexte que nous inscrivons notre action. Présent dans plus de 130 pays, Total est l'une des premières compagnies pétrolières et gazières internationales et un leader mondial du solaire avec SunPower. Nous découvrons, produisons, transformons, commercialisons et distribuons l'énergie sous diverses formes jusqu'au client final.

Engagés pour une énergie meilleure, nos 100 000 collaborateurs contribuent partout dans le monde à fournir à nos clients des produits et des services plus sûrs, plus propres, plus efficaces, plus innovants et accessibles au plus grand nombre. Notre ambition ? Devenir la *major* de l'énergie responsable.



TOTAL S.A.

Siège social :

2, place Jean Millier - La Défense 6

92400 Courbevoie - France

Capital social : 6 321 148 038 euros

542 051 180 RCS Nanterre